

Analyse et préparation de projet d'optimisation de l'accès à l'eau à Dapaong et dans le Nord du Togo

Analyse de la situation existante de l'eau potable à Dapaong

Rapport de mission

Avril 2014

*Frédéric David, Jean-Pierre Mahe,
Experts Solidaires*

Sommaire

1	Situation générale	4
2	Organisation des acteurs de l'eau et assainissement sur Dapaong	4
3	Analyse légale	9
4	La Mairie de Dapaong.....	10
4.1	Une situation institutionnelle faible.....	10
4.2	Un plan de développement communal faisant l'état de la Commune	10
4.3	Des moyens qui ne permettent pas d'assumer son rôle.....	10
4.4	L'inexistence d'un plan d'urbanisme rendant difficile tout projet public.....	10
5	Eau potable.....	11
5.1	La Société de Patrimoine de l'eau – SP-EAU	11
5.2	La Togolaise des Eaux (TdE): un service organisé avec de nombreuses insuffisances.....	11
5.3	Une tarification obsolète : une dérégulation aux bornes fontaines et un tarif social qui n'atteint pas sa cible.....	14
5.4	Un service public de l'eau libéralisé	17
5.5	Situation de la demande en eau.....	20
6	Assainissement liquide	22
7	Gestion des eaux pluviales	28
8	Gestion des déchets	29
9	Hygiène : connaissances et pratiques	32
10	Enseignements à retirer du projet de East.....	33
10.1	La nécessité d'une proximité avec les acteurs locaux.....	33
10.2	La planification et contrôle des extensions en AEP.....	33
10.3	La réhabilitation et construction de toilettes.....	34
10.4	La gestion des déchets ménagers	34
11	Proposition d'axes d'intervention	35
12	Recommandations opérationnelles pour un futur projet.....	38
12.1	Conditions de reprise d'un nouveau programme	38
12.2	La mise en place d'un comité de pilotage.....	38
12.3	Coordination du programme.....	38
12.4	Prestataires de services et travaux.....	39
12.5	Financement.....	39
	Annexes	39
	Principaux documents consultés.....	40

Abréviations et acronymes

AFD : Agence Française de Développement

AFPHyS : Association des Femmes pour la Promotion de l'Hygiène et la Santé

BF : Borne Fontaine*

BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement

CDQ : Comité de Développement de Quartier

CHR : Centre Hospitalier Régional

DR : Direction Régionale

ECOSAN : toilette écologique à séparation d'urine

ES : Experts Solidaires

KE : Kiosque à eau*

PCD : Plan Communal de Développement

PSD : Président de la Délégation Spéciale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

SP-EAU : Société de Patrimoine de l'Eau et de l'Assainissement

TdE : Togolaise des Eaux

VIP : Ventilated Improved Pit (toilette ventilée améliorée)

** Les kiosques à eau et bornes fontaines délivrent un niveau de service équivalent. La borne fontaine est une superstructure simple alors que le kiosque à eau est un petit bâtiment permettant un stockage de matériel, la possible mise en place de lumière et l'abri aux intempéries (voir photos en annexe). Le vocable borne fontaine est utilisé ici de manière générique, cependant à Dapaong les kiosques à eau sont largement plus répandus.*

1 Situation générale

Dapaong, ou **Dapango** est une ville située dans le nord du Togo à 650 km de Lomé et à 35 km de la frontière avec le Burkina Faso. C'est le chef-lieu de la préfecture de Tône ainsi que de la région des Savanes. La ville est jumelée à Issy les Moulineaux depuis 1989. La ville compte environ 60 000 habitants. Elle est située dans un carrefour commercial entre le Togo, le Bénin et le Burkina et de ce fait dispose d'une intense activité commerciale.

La Ville est gouvernée depuis 2001 par une Délégation Spéciale composée d'un Président et de 10 Délégués. Malgré sa volonté de poursuivre le développement de son territoire, elle a actuellement peu de moyens financiers pour mettre en place ses politiques et a des difficultés à imposer son autorité auprès de la population.

Le secteur de l'eau à Dapaong est basée sur deux composantes, un réseau d'eau, tenu par la régie nationale, la Togolaise des Eaux, et de l'eau souterraine composée en majeure partie de grands puits larges (et souvent ouverts) et de forages équipés de pompes manuelles en petit nombre. Les deux services se complètent avec des résultats variés en matière de quantité et qualité. Alors que le réseau est insuffisant pour couvrir la ville (40% de couverture), les puits servent d'appoint mais fournissent une eau insalubre. Les habitants, quand ils le peuvent se ravitaillent en eau de boisson dans les bornes fontaines installées sur le réseau, et au puits pour les autres besoins (lavage..)

L'assainissement dans la ville de Dapaong est globalement critique, avec une faible proportion de puisards et latrines familiales (qui ne sont pas étanches dans la plupart des cas), une fréquence encore moindre de fosses septiques, et surtout une absence de gestion des déchets solides. Cette situation est d'autant plus problématique que la ville est située en amont du barrage de Dalwak, qui alimente la ville en eau potable.



2 Organisation des acteurs de l'eau et assainissement sur Dapaong

Acteurs	Rôle ou mandat	Remarque
Acteurs publics		
Mairie de Dapaong	Le Président de la délégation spéciale de Dapaong, nommé par l'état, remplit les fonctions de Maire, au côté de délégués assurant le rôle de conseillers municipaux. La Mairie dispose d'un budget moyen de 65 Millions de CFA, dont 80% de fonctionnement et 20% d'investissement. Le personnel de la mairie est très réduit, 1 ingénieur Génie Civil, 1 géomètre, 2 maçons. La Mairie est appuyée par deux fonctionnaires, le Secrétaire général et le directeur administratif et financier.	La mairie, selon les textes, est depuis 1996, en charge de la gestion et suivi des bornes fontaines. Dans les faits la mairie n'a aucun contrôle sur les BF. La restauration des prérogatives de la distribution de l'eau aux

	Ses compétences couvrent notamment l'urbanisme, la gestion des déchets, l'assainissement de la ville, la gestion des bornes fontaines, puits, forage et retenue d'eau.	plus pauvres doit être l'un des enjeux du futur projet East/ ES.
Togolaise des Eaux (TdE)	Le bureau local et régional de la TDE sont basés à Dapaong. Ces deux bureaux sont des structures déconcentrées et totalement dépendantes de la gestion centrale de la TDE à Lomé. La recette est ainsi entièrement gérée à Lomé, et l'équipe locale n'a ni contrôle sur les investissements, sur les intrants, sur les ressources humaines...	La TDE est un acteur incontournable de l'eau dans la ville. Toutefois les mauvaises conditions de transparence d'opération de la TdE, notamment dans la construction des installations des Phases I et II, ne peuvent autoriser une participation directe dans le projet.
Société de patrimoine de l'eau et l'assainissement (SP-EAU)	La Société de patrimoine a été créée en 2010 pour prendre en charge l'investissement et le renouvellement du patrimoine. Les activités de séparation de la TdE et de la société de patrimoine sont en cours de signature.	En charge de la planification des investissements et renouvellements des infrastructures, la SP-EAU sera un partenaire majeur pour la suite du programme
Ministère de la Santé / Direction régionale de l'assainissement	Chargée de la promotion de l'assainissement autonome (latrines, gestion des eaux usées et de l'hygiène), elle assure actuellement un travail de proximité auprès des habitants pour la réalisation de puisards et latrines ainsi que le conseil technique des installations. Elle est composée d'un directeur et de sept animateurs de terrain. Elle dispose de matériel d'analyse des eaux mais est actuellement en rupture de stock de milieux de culture.	Seul opérateur institutionnel effectuant un travail sur l'assainissement et l'hygiène, le projet devra travailler étroitement avec ce service pour les questions relatives à ses compétences.
Le ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise	Chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et l'assainissement, elle intervient essentiellement en milieu rural.	Elle détient aussi compétence sur la réalisation de systèmes de traitement des eaux usées du milieu urbain
Ministère des Affaires Sociales	La Direction Générale du Ministère des Affaires Sociales effectue des actions d'assainissement et de formation, notamment en milieu rural. Sa trentaine d'agents ont notamment mis en place l'ATPC dans les villages entourant Dapaong. 4 agents assurent un travail de sensibilisation de proximité dans la ville de Dapaong.	La DR dispose d'une expérience certaine en matière de mobilisation / sensibilisation des populations en matière d'hygiène.
Direction régionale de l'urbanisme	En 2011, elle a supervisée le plan de développement communal de Dapaong. Elle est la première interface entre les acteurs étatiques et les acteurs locaux sur les questions de développement de la ville.	La DR dispose des statistiques nationales, d'un service de cartographie SIG (Mapinfo) et de plusieurs agents formés au SIG. Donne comme

		priorité l'extension vers les quartiers avoisinant le barrage et la construction d'un collecteur d'eaux pluviales (ceinturage de la ville pour réduire l'impact de la pollution sur le barrage)
Ministère de l'environnement	Il met en application la réglementation relative aux évaluations environnementales, à la gestion des déchets et emballages plastiques et assure la police sur les produits chimiques et substances dangereuses.	La direction régionale aurait un rôle à jouer sur la problématique des déchets à Dapaong ainsi que sur la pollution du barrage de Dalwak par les agriculteurs.
Préfecture de Tône	La préfecture de Tône n'a pas de rôle direct dans la gestion de l'eau sur la ville.	Toutefois, elle reconnaît que la protection de la ressource en eau du barrage de Dalwak est de sa responsabilité.
Acteurs privés		
Les gestionnaires privés de bornes fontaines	Les bornes fontaines sont actuellement gérées majoritairement par des gestionnaires privés. Certains ont effectués des investissements pour ouvrir ou améliorer des bornes fontaines, par exemple en installant l'éclairage à partir de leurs compteurs.	Au vu d'un intérêt lucratif non négligeable de revente d'eau, toute démarche pour la réorganisation de la gestion des bornes fontaines devra prendre en compte les freins et opportunités de ces gestionnaires
Les revendeurs d'eau	De nombreuses personnes revendent l'eau à partir de leur branchement à domicile. Bien qu'ils ne bénéficient pas du tarif de bornes fontaines, cette activité reste intéressante dans de nombreux quartiers au vu de leur prolifération.	
Les gestionnaires privés de latrines publiques	Il y a deux gestionnaires de latrines publiques, dont Mr Banlepo, le chargé d'animation de East. Ils ont été sélectionnés suite à un appel d'offres, et sur la base d'un contrat de concession avec la Mairie. Chacun gère 3 latrines, mais une a été cassée, en employant un agent par latrines. Les recettes de la latrine du marché est de 90 000 CFA/mois, le bénéfice final est de 50 000 CFA.	
La société de vidange	Seul opérateur détenant un camion de vidange, cette société n'arrive pas à faire face à toute la demande de Dapaong.	
Organisations communautaires de base		
Comité de Quartiers	Les CDQ sont les comités de développement des quartiers de Dapaong. Formés par décision du gouvernement pour appuyer les chefs de quartier,	La Mairie de Dapaong souhaiterait transférer la gestion des Bornes

	ils doivent identifier, planifier et mettre en œuvre des actions destinées à améliorer la vie des citoyens. L'hygiène, l'assainissement et l'accès à l'eau est leur priorité. Toutefois, n'ayant pas de moyens et peu de capacité d'organisation, leur efficacité est limitée	Fontaines aux CDQ, notamment pour leur permettre de financer leurs actions de développement, ce qui est toutefois contraire aux textes qui prévoient que les tarifs de l'eau doivent financer seulement l'eau.
AFPHyS	Association des Femmes pour l'Hygiène. Groupements de femmes créées par East pour porter les activités d'hygiène dans les quartiers, ils regroupent de 10 à 20 femmes qui assurent l'enlèvement, le tri (métaux, verre, déchets verts) et le traitement (revente métaux, enfouissement verre, compostage, incinération) des déchets solides dans leur quartier sur base d'une rémunération modique (500 CFA/mois/foyer abonné).	Les AFPHyS pourraient être des candidates pour la gestion de BF. L'exemple de la BF de Nalog, gérée par l'AFPHyS du quartier est un exemple positif. Leur action de gestion des déchets, reste limitée par la base de volontariat des foyers à contribuer et par la faible couverture de zones.
Autres instituts et acteurs associatifs		
Instituts de Micro-Finances	Dapaong abrite une gamme d'établissements financiers dont des instituts de microfinance tels que la FUCEC, Fédération des Unions coopératives d'Epargne et de Crédit et l'UCMEC, l'Union des Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit.	Ces acteurs peuvent jouer un rôle important dans la mise en place de mécanismes financiers (type micro-crédits)
CDD	Cette ONG, comme 3ASC et UCMCEC est l'émanation de l'ancienne installation de Ile de Paix dans la région. Cette association se dédit à l'éducation des populations dans le domaine de la citoyenneté, de la décentralisation. CDD a notamment commencé à former les Comités de Quartiers (CDQ) dans 8 quartiers.	CDD pourrait être un interlocuteur dans le cadre d'une gestion groupée des Bornes Fontaines, notamment en vue de transférer progressivement la gestion des BF vers les CDQ
RAFIA	RAFIA travaille essentiellement sur le volet agricole, autour de Dapaong. Elle promeut des techniques agricoles en faveur de petits paysans, et développe la petite irrigation. L'ONG intervient notamment dans la zone amont de la retenue d'eau de Dapaong et s'inquiète de la possible présence de produits phytosanitaire dans la retenue, notamment pendant la saison des pluies	RAFIA pourrait être impliquée dans des campagnes de sensibilisation et de promotion à l'agro-écologie aux abords du barrage.
3ASC	Troisième structure émanant de l'association Ile de Paix, 3ASC a été créé en 1996. Ses activités se déclinent autour de la santé, de l'hygiène, de l'assainissement. L'association est notamment intervenue dans le domaine de l'ATPC	3 ASC pourrait être impliquée dans des campagnes d'hygiène, tel que le lavage des mains, l'ATPC, la

	(Assainissement Total Piloté par les Communautés) Elle a 30 employés et est financée par l'UE, Louvain Développement et l'UNICEF	mobilisation d'acteurs au niveau des quartiers
JARC, Jeunes adultes ruraux catholiques	Cette organisation existe depuis 50 ans à Dapaong. Elle intervient dans la mobilisation des jeunes ruraux, et effectuent de nombreux projets. La JARC intervient en eau rurale, par le creusement de puits de grand diamètre, et plus récemment par la réalisation forages. Elle dispense des formations à hygiène et assainissement, de type GRAAP, PHAST et SARAR. Elle dispose de kits de mesure de qualité de l'eau.	
CEDAF	La CEDAF est une émanation féminine de la JARC. Elle intervient, en milieu rural et urbain, dans tous les domaines de promotion de la femme, par le soutien notamment aux activités génératrices de revenus et à l'hygiène. La CEDAF travaille notamment en ce moment à prévenir la mortalité infantile, avec des messages liés à la prévention des maladies hydriques.	
2AOV : assistance pour l'autopromotion des opprimés et vulnérables	Cette association qui travaille pour améliorer les personnes les plus vulnérables (prisonniers en particulier), est dirigée par un agent de développement d'EAST. Il a effectué une demande de financement à l'Union européenne pour le renforcement et l'extension des AFPHyS.	Potentiel de source de financement et de mise en œuvre des projets AFPHyS
Autorités traditionnelles et religieuses		
Chef de Clan	Les chefs de clan sont les garants du respect des coutumes et du foncier dans les quartiers, mais en raison du brassage de populations dans les quartiers, leur pouvoir et leur influence diminue	
La Mission Catholique	Une majorité de la population de Dapaong est catholique (environ 40%). L'évêché, installé à Dapaong, encadre de nombreuses structures dont la JARC, la CEDAF, l'OCDI. Il dispose d'une influence certaine par l'intermédiaire des paroisses	
Assemblées de Dieu	Les assemblées de Dieu (évangélistes) sont présentes à Dapaong	
Mosquées	Environ 20% de la population de Dapaong est musulmane. De nombreuses mosquées existent dans la ville.	

3 Analyse légale

Textes principaux	Contenu	Implication pour le projet
Loi portant décentralisation et libertés locales – 2007 Loi N° 07-011 du 13 mars 2007	Définit le cadre de compétences des collectivités territoriales	La Mairie détient les compétences sur de nombreux domaines : planification du développement, gestion des bornes fontaines, puits et forages, collecte et traitement des eaux usées, gestion des déchets de la collecte à la disposition finale des déchets et mesures d'hygiène et de salubrité
Code de l'eau – 2010 Loi N° 2010-004 du 02 juin 2010	Fixe le cadre juridique général et les principes de base de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Togo.	
Politique nationale de l'eau du 04 août 2010	Fixe les grandes orientations stratégiques du secteur de l'eau au Togo.	En milieu urbain, les stratégies sont développées et mises en œuvre par les sociétés d'Etat (TdE puis SP-EAU)
Loi portant organisation des services publics de l'eau potable - 2010 Loi N° 2010-006 du 18 juin 2010 Modifié par loi N° 2001-024 du 04 juillet 2011	Fixe le cadre juridique du service public de l'alimentation en eau. En particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Définition du principe d'affectation des recettes de l'eau à son secteur uniquement (art.24). - Les tarifs doivent préserver l'équilibre financier du service, au minimum les charges récurrentes (Art.25). - Des taxes peuvent être instituées au profit des collectivités territoriales (art.28) 	<ul style="list-style-type: none"> - La régulation est confiée à l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE). <i>Cependant cette autorité n'a pas encore pris cette fonction aujourd'hui.</i> - Bien qu'un chapitre entier soit affecté aux recettes et aux principes tarifaires, il n'est pas précisé quel organe est compétent sur la tarification de la vente de l'eau aux bornes fontaines.
Plan National de l'Hygiène et l'Assainissement de base au Togo (PNHAT) 2014-2017 - 2013	Document de politique et stratégie pour les sous-secteurs de l'assainissement collectif et de l'assainissement de base assorti d'un plan d'action pour l'assainissement collectif. <i>En cours d'adoption.</i>	Le projet devra s'effectuer en cohérence avec les prévisions de ce programme. Il est prévu en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'une stratégie de gestion des déchets solides des 30 centres urbains les plus peuplés, - la construction d'un centre d'enfouissement intercommunal technique par région.
Loi-cadre sur l'environnement - 2008 Loi N° 2008-005 du 30 mai 2008	fixe le cadre juridique général de gestion de l'environnement au Togo	

4 La Mairie de Dapaong

4.1 Une situation institutionnelle faible

La mairie de Dapaong est dans une situation institutionnelle faible. Le pays n'a pas connu d'élections communales depuis 1992, et depuis 2001, les élus ont été remplacés par des délégués spéciaux nommés par la Présidence du Togo, sans légitimité populaire.

En 2012, la mairie a fait l'objet de vandalismes de la part de la population qui réagissait au décès d'un enfant après l'intervention de la gendarmerie. De nombreuses archives ont été détruites, leur camion vidangeur a été incendié et la gendarmerie détruite. Deux autres soulèvements depuis 2010 de la part des taxi-motos et d'étudiants ont affaibli aussi leur autorité.

4.2 Un plan de développement communal faisant l'état de la Commune

En 2011, un plan de développement communal a été réalisé sous la supervision de du directeur de la planification, faisant un état des lieux précis de la situation à Dapaong et proposant un plan d'action sur les différentes compétences de la Mairie. A ce jour, peu d'actions planifiées dans ce document (période 2012-2014) ont pu être réalisées faute de moyens.

4.3 Des moyens qui ne permettent pas d'assumer son rôle

La Mairie de Dapaong ne dispose en outre de peu de moyens pour faire fonctionner cette ville de 60 000 habitants. Son budget total annuel est de 65 millions de CFA en 2013¹, dont les recettes proviennent principalement des taxes collectées auprès des activités professionnelles de Dapaong. Le responsable administratif de la Mairie fait état que le recouvrement de ces taxes pourrait être largement amélioré (potentiel d'un budget de 100 millions) mais que la Mairie doit faire face à la forte réticence de la population de payer ces taxes au vu des événements pré-cités et du peu de visibilité de l'action de la Mairie. A noter que 20% de son budget est affecté à des investissements.

4.4 L'inexistence d'un plan d'urbanisme rendant difficile tout projet public

Des plans de développement d'infrastructures majeures de la ville sont régulièrement réalisés par les services étatiques mais ne sont pas portés à connaissances des acteurs locaux de développement au regard notamment des impacts importants qu'ils peuvent avoir sur le foncier et le développement de la ville. Des plans cadastraux sont régulièrement effectués par des cabinets mais ne sont pas portés à connaissance de la Mairie. Dans ce contexte, il est difficile pour la Mairie de pouvoir assurer son rôle de développement de l'urbanisme de sa ville.

- ➔ **La Mairie nécessite en premier lieu de renforcer ses capacités de gouvernance :** augmentation des recettes fiscales, mise en place d'outils de planification (urbanisme, services essentiels), et de gestion d'équipement
- ➔ **Afin d'améliorer son image,** elle doit se saisir de toutes les opportunités possibles pour que les actions de développement de son territoire soient visibles auprès des habitants : communication à améliorer

¹ A titre de comparaison, la ville d'Aného a un budget de 125 millions de fca pour 25 000 habitants

5 Eau potable

Trois acteurs sont en charge du service de l'eau en milieu urbain :

- La Société du Patrimoine des Eaux (SP-EAU), détenteur des infrastructures et maître d'ouvrage du réseau d'eau
- La Togolaise des Eaux (TDE), chargée de l'exploitation du réseau d'eau ainsi que de la réalisation des branchements à domicile
- La Mairie, responsable de l'édification, la gestion et l'entretien des bornes fontaines, forages et puits sur son territoire

5.1 La Société de Patrimoine de l'eau – SP-EAU

Elle est chargée de la gestion et du développement du patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et péri-urbain :

- Préservation du domaine public
- Planification, études, maîtrise d'ouvrage, recherche et mise en place de financements
- Programmation/réalisation infrastructures
- Maintenance lourde, renouvellements, extensions
- Service de la dette
- Contrôle exploitation
- Information sensibilisation usagers à l'usage de l'eau

Créée depuis 2011, son contrat avec l'Etat est aujourd'hui en cours de signature, en parallèle à la signature du contrat entre l'Etat et la TdE, définissant son nouveau cadre d'action. La SP-EAU est actuellement sans financement, ses fonds sont subordonnés aux dotations de l'Etat². Elle est cependant appuyée par l'AAFD et la BOAD dans le cadre d'un programme de renforcement.

Selon le plan d'investissement actualisé (ARTELIA, 2012), une étude de faisabilité devrait être entreprise prochainement à Dapaong.

→ **Un rapprochement doit être effectué pour la planification des actions à mener et des investissements à réaliser.**

5.2 La Togolaise des Eaux (TdE): un service organisé avec de nombreuses insuffisances

La TdE est une société publique chargée du service de l'eau en milieu urbain. Assurant auparavant la gestion du patrimoine des infrastructures, elle est à partir de cette année limitée à la seule fonction d'exploitation.

Elle dispose du monopole de la distribution par réseau à Dapaong malgré un fonctionnement partiel (elle ne couvre qu'environ 40% de la population).

² Afin de bénéficier des fonds de l'Etat, les demandes de financement doivent être effectuées, par la Mairie, en août. Attribution en octobre pour versement en mars de l'année suivante.

5.2.1 Description succincte du service de l'eau de Dapaong

Production : depuis le barrage de Dalwak (bassin versant de 75 km²), une station composée de deux unités traite les eaux par floculation / filtration à hauteur de 150 m³ par heure par unité. Le dispositif de traitement est de très bonne facture (pompes KSB, moteurs Leroy Sommer, tuyaux Pont à Mousson), et est pour l'instant sous utilisée. Les 500 000 m³ d'eau ainsi traitées par an sont ensuite refoulées vers deux réservoirs de 2500 m³ chacun via une canalisation en fonte de 7 km.

Distribution : environ 100 km de réseaux (rendement technique de 75%) desservent 92 kiosques à eau (dont 17 ont été coupées) et 2 200 branchements particuliers dont certains ménages revendent l'eau. Taux de desserte d'environ 40 % de la population de Dapaong (PCD, 2011). Le réseau est particulièrement dense en centre-ville et plusieurs quartiers aux alentours, mais se raréfie au fur à mesure de l'éloignement du centre-ville.

5.2.2 Principales difficultés de la TdE

Une forte centralisation réduisant fortement les capacités d'action de la TdE de Dapaong

Les fonctions de planification, d'études et travaux, de gestion financière et administrative, de gestion de la clientèle, d'information géographique sont toutes centralisées à Lomé, ce qui fait qu'il est impossible de connaître en temps réel les chiffres clés de fonctionnement de la TdE.

De plus, la TdE de Dapaong ne dispose que de très peu de moyens matériels (notamment de kits de branchement), n'est pas informatisée et a en conséquence une autonomie d'action très limitée.

Une qualité de la ressource en eau en questionnement

La ville est ravitaillée par la retenue d'eau de Dalwak, créée en 2002 par la construction d'un barrage. La réserve de 10 millions de m³, est alimentée par un cours d'eau et par les eaux de ruissellement du bassin hydraulique de 75 km², qui inclue la ville de Dapaong elle-même. De fait, les pollutions de la ville sont charriées en saison des pluies directement dans le barrage créant un risque de contamination par les ordures biologiques, les produits chimiques ... A cela s'ajoute le fait que de nombreux agriculteurs exploitent des terres le long de la réserve (maraichage, riziculture), malgré l'interdiction du gouvernement et utilisent des intrants chimiques. Enfin, le dépôt de sédiments comble peu à peu le barrage.

Une desserte largement insuffisante

Malgré l'importance de la ressource en eau et une élévation favorable des réservoirs alimentant le réseau de distribution, la ville est encore insuffisamment desservie, faute de moyens pour réaliser les extensions selon M. Kasso directeur du service de Dapaong.

Ceci pour plusieurs raisons :

- La ville s'est fortement étendue et le réseau ne couvre par l'ensemble de son territoire
- La TdE locale ne dispose pas de moyens d'effectuer des extensions
- La TdE locale ne dispose d'aucune autonomie de gestion, et dépend de Lomé pour tous ses équipements, que ce soit pour les extensions et les branchements.

Un problème de pression pour 50% du réseau

Sur les kiosques à eau enquêtés, il s'avère que la moitié a une pression jugée insuffisante soit en tout temps soit en heure de pointe. Ce problème de pression engendre une forte insatisfaction des habitants dans certaines zones et ne les encourage pas à utiliser cette ressource d'eau. Par exemple à Nassable, un puits a été construit à proximité d'un kiosque à eau. Dans d'autres quartiers, des files d'attentes existent en heure de pointe, notamment car il n'y a qu'un seul robinet d'ouvert au kiosque à eau. Ce problème de pression est selon Mr Kasso lié au mauvais dimensionnement du réseau.

Le dimensionnement du réseau est réalisé de deux manières :

- Pour les extensions importantes, la sous-direction études et travaux de la TdE à Lomé réalise les études ou lance des appels d'offre
- Pour les petites extensions, le métreur de la TdE à Dapaong décide des diamètres à installer selon des principes établis (minimum D75, puis en fonction du diamètre de piquage, de la distance et du nombre de personnes à recouvrir). Aussi, le métreur précise que parfois il sous-dimensionne le réseau si le demandeur de l'extension n'a pas les moyens de payer.

D'autre part, les diamètres indiqués ne reflètent pas toujours la réalité du terrain (diamètres inférieurs à la réalité), obligeant le métreur à venir faire un sondage pour chaque demande de branchement avant d'établir le devis.

Il n'a pas été possible de voir un plan du réseau actualisé à la TdE de Dapaong, le service informatique étant à Lomé.

Les branchements privés : une attente qui peut durer plusieurs années

La réalisation des branchements est à la charge du bénéficiaire. La demande de branchement au réseau est déposée auprès de la Direction de l'Exploitation avec :

- le plan de situation de la parcelle et le plan de masse, établi par un géomètre agréé (coût à Dapaong de plusieurs dizaines de milliers de fcfa)
- une carte d'identité,
- le formulaire de demande de branchement,
- l'autorisation du propriétaire, s'il s'agit d'un locataire.
- le paiement de la redevance d'établissement du devis.

Le métreur établit ensuite le devis qui doit être signé par le Directeur d'agence et le Directeur régional. Pour une distance inférieure à 15 m, un forfait est établi à 100 000 fcfa. Le forfait de 100 000 fcfa comprend 68 330 fcfa de travaux, 17 100 fcfa d'avance sur consommation et diverses taxes. Au-delà, la TDE procède à un calcul d'extension, et en fait couvrir le prix au demandeur.

Même si la TdE s'en défend, les habitants sont nombreux à critiquer leur lenteur dans la réalisation de branchements. Certains clients attendent depuis 2 à 3 ans pour être branchés. Le délai est d'autant plus long que leur compteur se trouve loin du branchement.

Il en résulte que de nombreuses personnes enquêtées disent souhaiter un branchement mais ne passent pas à l'acte pour cette cause de délai et d'incertitude d'être branché.

5.3 Une tarification obsolète : une dérégulation aux bornes fontaines et un tarif social qui n'atteint pas sa cible

5.3.1 Des tarifs subventionnés aux particuliers et bornes fontaines....

Depuis la fin de la distribution de l'eau gratuite aux bornes fontaines en 1996, le service de l'eau aux bornes fontaines a été transféré aux municipalités. La tarification de l'eau est réglementée par l'arrêté n°31/MCITDZF/MEMEPT du 11 octobre 2001 pour la vente par la TdE aux branchements à domicile (forfait de 2750f/mois puis 380 à 500f/m³ HT en quatre tranches, soit 450 à 590 TTC pour les consommations supérieures à 10m³) et aux bornes fontaines (265f/m³ HT soit 313 f/m³ TTC).

A titre de comparaison, au Burkina Faso, là où l'opérateur d'Etat gère les réseaux d'eau (ONEA), les fontainiers sont sous contrat directement avec l'ONEA dans le cadre d'une revente régulée :

- 5 FCFA le seau de 20 litres (250 CFA/m³)
- 10 FCFA la bassine de 40 litres (250 CFA/m³)
- 60 FCFA le fut de 220 litres (272 CFA/m³)

Tarifs par tranches de consommation

Consommation mensuelle (m ³)	FCFA HT	FCFA TTC (TVA 18%)
Jusqu'à 10	190	190 ³
10 à 30	380	448
30 à 50	400	472
50 à 100	425	502
Au-delà de 100	500	590

Il n'existe pas de tarifs spécifiques aux établissements publics mais il est de pratique commune que les grandes institutions (par ex, CHR de Dapaong, centres de santé) ne règlent pas les factures d'eau et d'électricité faute de moyens, occasionnant des arriérés assez lourds (portés sur la dette).

5.3.2 ... mais qui ne profitent pas aux usagers des bornes fontaines

Le prix de revente des fontainiers avait été fixé par un arrêté à 10 ou 15 fcfa le seau de 25 l. Force est de constater qu'après la fixation de ce tarif et la mise en place d'un système de mesures par seau estampé TdE servant de référence, ces seaux ont rapidement disparu et le prix de l'eau de revente aux bornes fontaines n'est plus régulé, il est aujourd'hui fixé par les fontainiers.

Après observation auprès de trois bornes fontaines, il s'avère que le prix peut varier de 568 à 1154 f par m³. Ce prix varie en fonction du récipient utilisé et de la rigueur des fontainiers à recouvrir le prix. En effet, la pièce de 5f ayant disparue et la pièce de 10f n'étant pas très commune, certains fontainiers font « grâce » des 5 f manquant sur des prix autres que 25 f. D'autres par contre appliquent strictement les prix en faisant payer plusieurs passages en une fois afin d'avoir un prix monétisable.

³ 0% de TVA sur la première tranche, mais obligation de payer les 10 premiers mètres cubes même s'ils ne sont pas consommés

Prix observés sur le terrain :

Réceptif	Prix unitaire en fcfa pratiqué	Equivalent en fcfa par m3
Seau de 13 litres	15 25 les deux*	1154 962
Bassine de 22 litres	15 25 les deux *	682 568
Bassine de 26 litres	20	769
Bidon de 25 litres	25	1000
Bidon de 30 litres	25 ou 30	833 ou 1000
Bassine de : 32 à 38 litres	25	781 à 658
Bassine de 42 litres	30	714
Bassine de 52 litres	35	673

* « grâce » de 5f offerte par les fontainiers

Cette « grâce, bien qu'invisible pour une bassine, peut faire une forte différence sur les recettes finales (par exemple, sur un kiosque à eau, il a été observé que la bassine de 22 l, dont le prix de l'eau est le moins cher, est la plus utilisée).

A noter que le bidon de 25l, communément vendu à 25f⁴, est principalement utilisé par les hommes, et ne constitue qu'une petite part des ventes.

Le prix moyen de l'eau observé de trois bornes fontaines dans les quartiers de Nalolg, Worgou 1 (gestion communautaire) et Worgou 2 (gestion privée) s'établit respectivement à 660, 765 et 690 fcfa par m3.

Le tarif subventionné de l'Etat n'atteint donc pas son objectif de réduction de la facture d'eau aux plus vulnérables.

5.3.3 Une tarification qui ne permet pas non plus le branchement particulier aux plus vulnérables

Le forfait obligatoire de l'achat de 10 m3, équivalent à 2750f/mois, pose une contrainte importante aux personnes les plus défavorisées qui selon le PCD en 2011 (observé également par l'étude de A. Laré en 2010), ont un revenu monétaire moyen mensuel de 17 000 à 25 000 fcfa par ménage.

Même avec un subventionnement au branchement, une dépense en eau mensuelle pour les ménages équivalente à plus de 10% des revenus monétaires apparaît prohibitive.

5.3.4 La tarification objet d'une réévaluation depuis plusieurs années

Force est de constater que le subventionnement croisé adopté par l'Etat togolais ne permet pas d'atteindre l'objectif d'équilibre des comptes, étant donné notamment que la tranche la plus haute (500 f/m3) est en deçà du coût de revient du service (625 f/m3 au niveau national selon l'audit organisationnel réalisé en 2012 par le bureau Artelia).

⁴ On peut noter une vente à 15f dans un seul kiosque de la ville, à Gwang Didagou

Le coût de revient complet du service est estimé à 628 FCF/m³ en 2010, contre un tarif moyen 2010 de 351 FCFA/m³. Cependant ces discussions n'ont pas abouti jusqu'à aujourd'hui, alors que les tarifs de l'électricité et du carburant ont évolué à la hausse en 2011.

Les nombreuses réductions accordées à des catégories d'abonnés ne se justifient pas d'un point de vue économique. Par exemple, comment justifier que les consommations des autres abonnés de la TdE subventionnent celles des entreprises déclarées en zone franche ? La TVA au taux zéro ne pourrait-elle être appliquée aussi au tarif des bornes fontaines ? Quelle est la justification de la différence entre le tarif des bornes fontaines et celui de la première tranche des abonnés privés ? A quel niveau fixer le tarif de la tranche sociale et celui des bornes fontaines et revendeurs d'eau afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de la TdE et que les gros consommateurs, qui doivent financer la subvention croisée, ne se désabonnent pas ?

Depuis 2005, des acteurs institutionnels, dont l'AFD, demandent à l'Etat togolais de réévaluer la tarification. Une discussion est en cours depuis 2011 avec un objectif d'augmenter le tarif de 25% et d'abandonner le forfait des premiers mètres cubes. Au vu du calendrier électoral, cette évolution a peu de chances de s'effectuer avant les élections présidentielles de 2015.

Recommandations

- ➔ **Des actions de protection du bassin versant du barrage** sont à mettre en place : réduction des déchets de la ville, mesures coercitives aux agriculteurs pour un arrêt de leur production, reboisement de certaines pentes
- ➔ **Un rapprochement avec la direction générale de la TdE** devra être effectué pour pouvoir travailler au mieux en partenariat et obtenir les informations existantes, notamment sur les données techniques du réseau
- ➔ **Un diagnostic technique du réseau et un plan directeur d'extension** doit être effectué avant la mise en place de nouvelles extensions
- ➔ **Les prochains projets devront prendre en compte l'apport de matériel de branchement** dans l'attente de la mise en place de procédures adaptées au sein de la TdE
- ➔ **La baisse du prix de l'eau apparaît en premier lieu comme envisageable** d'un point de vue réglementaire (charge de la Mairie à vérifier) et financier (par ex, un prix à 500 fcfa/m³ donne une marge de 187 f/m³ au fontainier), sous des conditions précises à mettre en place : cadre institutionnel, organisation du service par lot (voir chapitre suivant), information de la population.

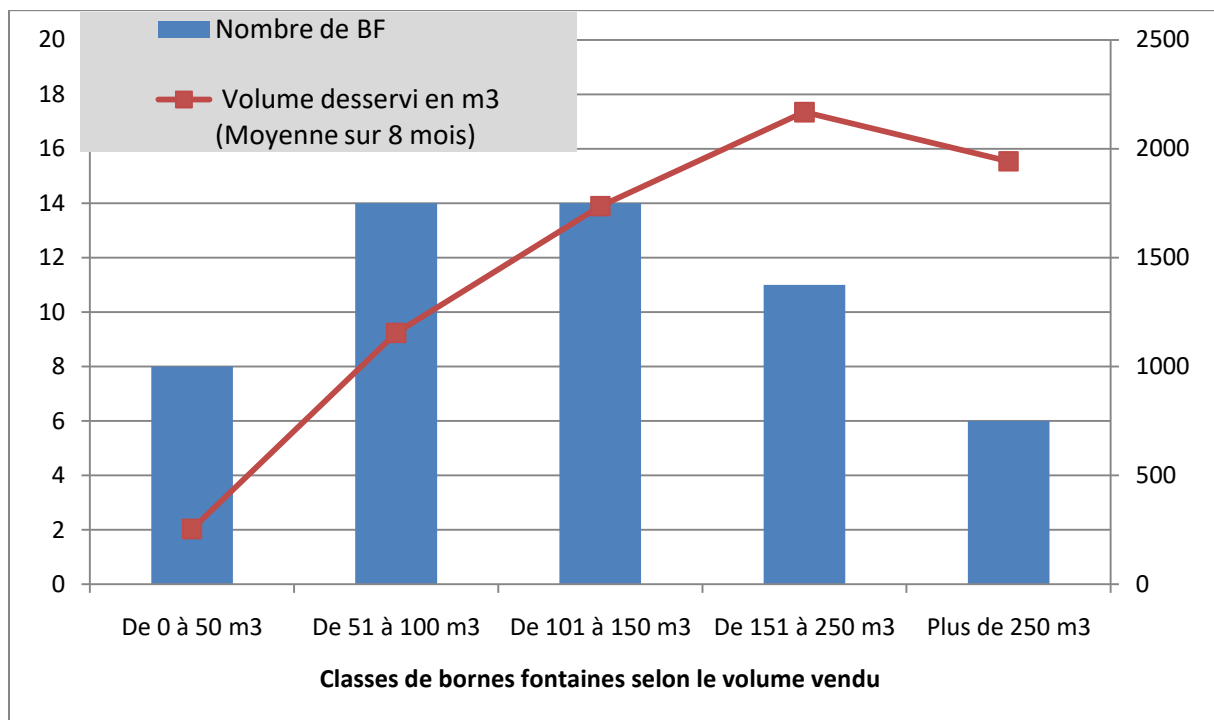
5.4 Un service public de l'eau libéralisé

5.4.1 Les bornes fontaines : des ventes très variables

Ce qui frappe à Dapaong c'est l'étendue du commerce de l'eau. Sans compter les 75 bornes fontaines en activité, nombre de privés vendent l'eau à leur porte.

Selon les chiffres de la TdE sur 53 bornes fontaines, 42 % de celles-ci distribuent moins de 100 m³/mois et couvrent seulement 20% des volumes vendus totaux. La moyenne de distribution se situe aux alentours de 140 m³/mois avec une médiane située à 115 m³/mois⁵.

Représentation de la distribution du nombre de bornes fontaines et des volumes vendus en fonction de classe de ventes moyennes⁶



5.4.2 Un marché très intéressant pour certains...

En considérant un prix moyen vendu de 700f/m³, les recettes après déduction de la facture de l'eau s'établissent à environ 400f/m³, soit des montants qui peuvent s'élever à plus de 150 000 fca par mois en saison sèche pour les bornes fontaines vendant le plus, ce qui explique l'attrait qu'elles représentent pour les gérants des bornes fontaines.

De nombreux revendeurs privés ont émergé devant ce potentiel de revenus, mettant même en difficulté certaines bornes fontaines au vu de la concurrence qu'elles ont apportées. Il est à noter que même sans avoir le tarif social de borne fontaine, un bénéfice est toujours existant (tranche la plus haute à 590 f/m³ au-delà de 100 m³).

⁵ Données sur 8 mois de l'année, de mai 2013 à janvier 2014 sur 53 bornes fontaines. Les moyennes des volumes sont en dessous de la réalité car les mois de février mars avril sont les mois de plus fortes ventes de l'année.

⁶ Idem

5.4.3 ... mais dont le maintien de l'activité reste difficile pour d'autres

Certaines bornes fontaines ne vendent que quelques m³ par jour et demandent une présence aux horaires d'approvisionnement. A Nalolg, le CDQ chapote 5 kiosques à eau, dont un ne fonctionnant que très peu, malgré un salaire fixe s'élevant à 15 000 fcfa. Il a été décidé de ne pas le fermer car il est situé dans les hauteurs et permet aux riverains de s'approvisionner de manière moins pénible.

Au moins un kiosque à eau recensé a été fermé pour cause de non rentabilité.

5.4.4 Des kiosques à eau fermés pour impayés

17 kiosques seraient déjà débranchés pour cause de factures impayées, et une proportion non négligeable ne serait pas ou peu opérationnelle.

Selon la TDE, certains privés exploitent les kiosques pendant 4 à 5 mois en ne payant pas leur facture d'eau et s'enfuient ensuite, rendant impossible la remise en service, puisque le nouveau gestionnaire est tenu de payer les dettes du précédent. A noter que les factures de la TdE sont effectuées à Lomé puis envoyées à Dapaong. Lors de l'ouverture du kiosque à eau, il y a un délai de trois mois avant la première facture, puis les factures sont envoyées chaque mois.

5.4.5 Une gestion de nombreuses bornes fontaines fonctionnelle malgré le vide institutionnel

Selon la loi portant sur la décentralisation, il appartient aux communes d'assurer la gestion des bornes fontaines. Cette compétence a fait l'objet d'un arrêté municipal en avril 2013 qui précise que la gestion des kiosques à eau revient aux CDQ. Elle octroie depuis cette année une autorisation de gestion des bornes fontaines. Ensuite, un contrat de gérance est signé entre le fontainier et la TdE.

Les modes de gestions les plus répandus sont la gestion privée et la gestion sous CDQ (7 CDQ selon le releveur de bornes fontaines). Quelques autres sont sous gestion communautaire. Plusieurs bornes fontaines sont regroupées sous l'égide d'un CDQ dans certains quartiers (Nalolg : 5 kiosques, Napiengue : 6 kiosques, Boumongue : 9 kiosques).

Lorsque le fontainier n'est pas le gérant, un tarif, basé sur le nombre de m³ vendus, est demandé par le gérant (400 à 650 f/m³ selon les cas). La différence est complétée ou conservée par le fontainier, qui reçoit en plus un salaire, soit fixe (de quelques milliers de francs cfa à 20 000 fcfa), soit variable (20 à 30% des recettes).

La marge sur le prix de revente de l'eau (environ 400 f/m³) est donc un facteur de maintien d'ouverture des kiosques.

5.4.6 Le CDQ, un organe aujourd'hui peu fiable...

Les CDQ interrogés assurent utiliser l'argent capitalisé pour des projets de développement, cependant, il n'a pas pu être vérifié ces dire sur le terrain ; la gestion non transparente des fonds (aucun des CDQ interrogés ayant pu se prononcer sur le montant capitalisé) par ces CDQ laissent à penser à des dérives.

5.4.7 ... mais en cours de restructuration

Un arrêté gouvernemental impose la restructuration des CDQ avec la refonte des quartiers de la ville (passage d'une cinquantaine à une trentaine). Cette restructuration, bien que difficile (forts enjeux

de pouvoirs locaux) est en cours à Dapaong. Actuellement, 10 CDQ ont été officiellement restructurés. Ils ont fait l'objet d'un accompagnement par l'ONG CDD sur les questions de planification, plaidoyer etc.. ainsi que sur la gestion des kiosques à eau, où il est question de demander la rétrocession des kiosques à eau aux CDQ.

Ces CDQ restructurés apparaissent aujourd'hui mieux organisés, mais il est encore tôt pour avoir un retour sur ces organisations. Ci-dessous l'analyse FFOM de ces nouveaux CDQ :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - mission de service public à l'échelle du quartier - représentants légitimes au sein des quartiers - un minimum de niveau d'étude est normalement demandé aux représentants - rédaction d'un plan de développement de leur quartier - ont fait l'objet d'un accompagnement sur leur rôle par l'ONG CDD, qui assure un suivi - motivation apparente des représentants rencontrés 	<ul style="list-style-type: none"> - structures jeunes (depuis 2012) - moins de participation de la population depuis la restructuration (en partie dû à l'éloignement du centre de décision) - manque de moyens (pas de revenus) - fonctionnement sur la base du bénévolat - autorité peut être relative en raison notamment des influences de quartier
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - peuvent être un relais de l'action de la Mairie au niveau des quartiers - peuvent être une force de plaidoyer importante auprès de la Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> - un suivi de l'ONG CDD qui s'arrêtera à la fin de leur projet - forts enjeux de pouvoirs à l'échelle du quartier - un manque de moyens peut amener à des déviations - la transparence sur la gestion de leurs fonds reste à prouver

5.4.8 A Dapaong le service public de l'eau n'existe donc que pour 30% de la population

A part pour les 2200 abonnés de la TDE, ce qui représenterait environ 20 000 habitants, le service public de l'eau n'existe pas, puisque les autres sont soumis aux lois du marché de la distribution de l'eau par bornes fontaines. Il peut être noté qu'une trentaine de forages avec pompe à motricité humaine ont été recensés sur la commune. L'enjeu est donc de restaurer le service public de l'eau, avec des tarifs acceptables, des modalités de gestion contractualisées et régulées. La TdE comme la Mairie de Dapaong reconnaissent qu'il appartient à cette dernière de mettre de l'ordre dans la revente d'eau, et de fixer un cadre tarifaire et gestionnaire permettant au plus grand nombre d'accéder à l'eau potable.

Recommandations

➔ Restituer un vrai service public de l'eau permettant :

- **Une organisation transparente** du service, avec une répartition des rôles conforme aux compétences de chacun
- **Une gestion dont les potentiels bénéfiques ne soient affectés qu'à l'eau** (loi portant organisation des services de l'eau)
- **Une couverture de la ville la plus optimale possible**

→ **Afin d'organiser ce service, il est nécessaire au préalable:**

- **D'accompagner la Mairie et tout autre acteur impliqué dans l'exercice de ses prérogatives** : répartition des rôles et fonctions, contractualisation, sécurisation des flux financiers, arrêté portant sur le tarif de l'eau, régulation du service
- **D'étudier comment permettre une viabilité financière des bornes fontaines** (plus de 40% des bornes fontaines ont une vente de moins de 100 m³), par une étude sur la répartition géographique des bornes fontaines et la gestion par lots.
- **De mettre en place des mécanismes empêchant aux mauvais gestionnaires de ne pas payer les factures** et ainsi de pénaliser la population, par exemple en augmentant l'avance sur fonds des gestionnaires ou en mettant en place un système de compteurs prépayés.

5.5 Situation de la demande en eau

Une forte demande de la population pour l'accès à l'eau potable

Le manque d'eau est une préoccupation prioritaire pour de nombreux représentants des quartiers et les différents groupes rencontrés, devant l'assainissement liquide et la gestion des déchets. Spécifiquement, les quartiers périphériques et semi-périphériques sont les plus mal desservis par le réseau d'eau. Les zones où les puits sont les moins nombreux et qui tarissent le plus rapidement sont les plus demandeurs actuellement (quartier des plateaux).

75% des écoles primaires publiques n'ont pas d'eau

Sur 21 écoles publiques primaires recensées, 10 n'ont pas de points d'eau et 6 ont un point d'eau non fonctionnel (compteur volé, détérioration, impayé).

Une consommation spécifique des habitants couvrant les premiers besoins sanitaires pour les utilisateurs du réseau

Sur les ménages enquêtés, il apparaît que pour les personnes utilisant l'eau du réseau, la consommation spécifique journalière est comprise entre 10 et 25 litres par personnes, couvrant ainsi les premiers besoins sanitaires (eau de boisson, cuisine).

L'utilisation de ressources alternatives pour l'eau de boisson

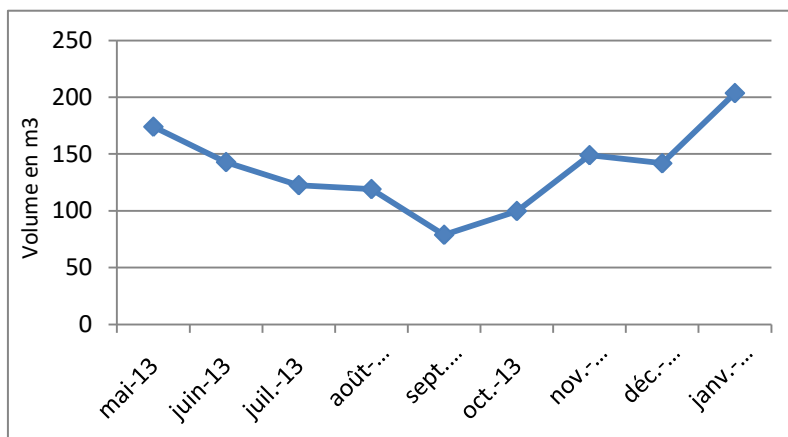
Dans toutes les zones de la ville, il existe des puits le plus souvent à grand diamètre, avec un nombre pouvant varier de quelques-uns dans les zones en hauteur (Worgou, Dalwak..) avec un tarissement en saison sèche ; à une présence dans quasi chaque concession (zones des bas-fonds). Il y a également 6 retenues d'eau dans la ville et ses abords.

Bien que leur usage soit majoritairement porté sur les besoins ménagers, ils restent encore largement utilisés pour l'eau de boisson par de nombreux habitants. Les difficultés de service de la TdE, la cherté de l'eau et les distances à parcourir sont les principaux freins à l'utilisation de l'eau potable.

Les besoins exprimés par de nombreux représentants de quartiers concernent l'eau en saison sèche et la qualité de l'eau, deux points montrant une utilisation importante des puits pour cette eau de boisson.

... et pour les autres usages

La consommation aux bornes fontaines chute fortement à l'arrivée de la saison des pluies (jusqu'à plus de 2,5 fois des volumes consommés) dénotant un manque de ressources en eau en saison sèche et un recours important des ressources alternatives pour les usages domestiques.



Variation saisonnière des volumes vendus aux bornes fontaines⁷

Une dépense en eau pouvant atteindre 10% des revenus monétaires

Les dépenses mensuelles pour l'eau potable sont de l'ordre de 2000 à 5000 fcfa selon le nombre de personnes par ménage pour des revenus monétaires annoncés comme modeste (entre 20 000 et 100 000 fcfa par mois selon les enquêtes). La capacité à payer un abonnement de la TdE (2 750 fcfa) semble donc être effective seulement pour les classes les moins pauvres.

Mais dont la volonté à payer le branchement reste très timide

Lors des enquêtes, de nombreuses personnes annoncent être prêts à payer 75 000 (tarif promotionnel TdE) à 100 000 fcfa. Les différents acteurs de l'eau parlent d'une vraie demande existante à Dapaong. Cependant, ce constat doit être largement édulcoré par l'expérience d'EAST : lors du recensement des personnes du programme phase 2, sur 7 quartiers (Komboloaga, Worgou, Nalolg, Tantigou, Bodjopal, Nassable, Didagou), seulement 50 personnes se sont engagés à régler les 75 000 fcfa.

Cette timidité est expliquée en partie par le manque de confiance de réalisation auprès de la TdE. Le statut de locataire est aussi un facteur limitant à prendre en compte.

Et dont le forfait mensuel obligatoire de la TdE empêche cet accès aux personnes les plus défavorisées

2750 fcfa par mois sont requis pour ne pas se voir « couper » l'eau. Ce montant reste inaccessible pour les personnes les plus défavorisées dont la gestion financière s'effectue du jour à jour (peu d'épargne).

⁷ Moyenne sur 53 bornes fontaines entre mai 2013 et janvier 2014

Recommandations

→ **De nombreuses zones sont encore éloignées du réseau et nécessiteront des extensions. Les quartiers prioritaires seront à déterminer en concertation entre la TdE (capacité technique), le SP-EAU, la Mairie et les CDQ. Il ressort de l'étude deux problématiques principales:**

- Des quartiers avec de faibles ressources alternatives en eau rendant difficile l'accès toute l'année (zone des plateaux), où l'enjeu se porte plus sur la qualité de vie (accessibilité du réseau)
- Des quartiers avec des ressources en eau alternatives importantes (bas-fonds, puits, retenues d'eau) où l'enjeu est plutôt sanitaire (qualité de l'eau)

→ **Améliorer le service de l'eau a pour objectif l'amélioration de la santé et la qualité de vie des habitants.**

- **Le branchement à domicile est le facteur le plus efficace** pour réduire le recours aux sources alternatives telles que les puits et améliorer le service de l'eau. La promotion de ces branchements devrait être priorisée notamment dans les zones vers les bas-fonds ou à proximité des retenues d'eau. A noter que le coût d'investissement d'un kiosque à eau est équivalent à une prise en charge du branchement à 50 000 f pour 30 concessions !
- **Les prochains projets devront prendre en compte l'apport de matériel de branchement** dans l'attente de la mise en place de procédures adaptées au sein de la TdE. Des mesures de communication devront être mise en place pour rassurer les potentiels bénéficiaires sur les délais de réalisation.
- **La réalisation/réhabilitation de bornes fontaines** ressort cependant comme important pour atteindre les personnes les plus vulnérables au vu de la faible capacité à payer de nombreux ménages.

6 Assainissement liquide

La loi n° 2008-005 le 30 mai 2008 portant sur l'environnement stipule que les collectivités territoriales assurent l'élimination des excréta et eaux usées. Les ménages quant à eux sont responsables de la construction des infrastructures sanitaires et de leur gestion.

Le service assainissement de la direction régionale de la santé assure aujourd'hui la promotion de l'hygiène et l'assainissement. Les sept salariés que composent ce service apportent à la demande des conseils techniques à la réalisation des toilettes et assure une veille à la mise en place de mesures d'hygiène dans la ville (respect des normes, incitation à la réalisation de puisards et toilettes).

Une situation classique, en dessous de la moyenne nationale au Togo

De nombreuses personnes ont recours à la défécation à l'air libre dans les rues, les maisons abandonnées, les rivières, les champs, ou utilisent des sacs plastiques qu'ils jettent ensuite dans des dépotoirs, caniveaux ou rivière.

Environ 33% des concessions disposent de latrines (contre 66% de moyenne nationale en milieu urbain (PCD, 2011). Les toilettes sont de type VIP pour la plupart (simple ou double fosse) et fosses septiques. Quelques latrines Ecosan existent dont une au sein d'une école primaire.

Pour les eaux grises, 42% des ménages possèdent un puisard (PCD, 2011). Pour les autres ménages, les eaux sont rejetées pour la plupart dans la concession et dans les rues adjacentes.

Les latrines collectives, un marché peu attractif mais existant

Il existe environ 20 latrines publiques dont plusieurs ne sont plus fonctionnelles car non entretenues (pas de gestionnaire et fosses pleines), des défauts techniques demandant une réhabilitation lourde ou une fréquentation faible ne permettant pas de pouvoir payer la vidange (cas d'une latrine publique à Komboloaga).

Sur les latrines publiques fonctionnelles, 5 font l'objet de deux contrats en affermage par lots de 2 et 3. Les fermiers, tous deux issus du secteur de l'assainissement, affirment que ces contrats en affermage restent une activité peu voire pas rémunératrice. La viabilité financière se trouve assurée par la vente de l'eau au niveau d'une toilette publique pour l'un et par la forte fréquentation de la toilette au niveau du marché pour l'autre. Pour les deux fermiers, la mauvaise réalisation des fosses (infiltrations) engendre des coûts très importants (vidange parfois plusieurs fois par mois en saison pluvieuse).

Une autre latrine est gérée par l'AFPHyS de Worgou (Gare routière), accueillant en moyenne 5/6 personnes par jour. Elle est aujourd'hui encore fonctionnelle car le peu qu'elles gagnent est selon elles « mieux que rien ». Un point d'eau potable leur permettrait de faire fonctionner les douches et de proposer un meilleur service dont la demande existe au niveau de la gare (à proximité, une douche privée assez insalubre fait l'objet d'insatisfaction).

Il existe aussi plusieurs latrines collectives privées (Zongo, gare routière) qui fonctionnent car elles sont situées dans des lieux à forte fréquentation (quartier Zongo dense, avec très peu de latrines familiales et proche du marché ; gare routière accueillant des voyageurs).

Des institutions publiques sous-équipées

Un inventaire a été effectué sur les écoles publiques primaires (compétence de la Mairie) :

- Sur 21 écoles, 19 possèdent des latrines (13 VIP, 5 à fosse septique et une ECOSAN), seule une n'est pas fonctionnelle, 8 sont dans un état détérioré. Aucune n'a fait l'objet de vidange jusqu'à aujourd'hui
- En moyenne, il y a une cabine pour 160 personnes

Une visite au Centre Hospitalier Régional (CHR, capacité de 181 lits), composé d'un centre administratif, le centre hospitalier, une pédiatrie (en cours de mise en route), une maternité et un centre pour malades mentaux, donne état de :

- un sous-équipement criant en latrines et douches : pour une fréquentation de 200 personnes par jour (malades et visiteurs), il existe en fonctionnement (hors personnel) 2 douches et 2 toilettes pour les malades et 3 douches et 3 toilettes pour les visiteurs
- Deux blocs de 4 latrines hors d'usage pour cause de difficulté de vidange (boues, cf paragraphe offre de vidange) et de dégradation de la superstructure
- Une pratique de la défécation libre à proximité du CHR
- Des infrastructures mal confectionnées imposant des vidanges fréquentes (plusieurs fois par mois)
- Le ruissellement des eaux pluviales dans l'enceinte du CHR accentue les problèmes sanitaires.

Une mauvaise conception et qualité de construction de toilettes qui engendrent une pollution de la nappe, des difficultés de maintenance et un abandon de latrines

Actuellement, les toilettes sont réalisées par des maçons dont certains ont été formé dans le cadre de projets antérieurs. Cependant, les constructions ne répondent pas toujours aux normes techniques (par exemple pas de regards de visites, VIP en zones à nappe haute, sous-dimensionnement de puisards) et environnementales (fosses non étanches, système de filtration rarement mis en place dans les systèmes à fosse septique). De nombreuses toilettes collectives comportent des défauts de construction important, nécessitant des réhabilitations lourdes des fosses.

Le coût de vidange étant onéreux et pas toujours très efficace (voir ci-dessous), certaines latrines publiques comme privées sont parfois abandonnées à cause de la fréquence des vidanges à réaliser (fosses se remplissant avec l'eau de la nappe). Le retour à la défécation à l'air libre est constaté auprès de certains habitants.

Une offre de vidange ne répondant pas à toute la demande

Il n'existe actuellement à Dapaong qu'un seul opérateur privé détenant un camion de vidange de type « spiros ». Le coût moyen d'une vidange est de 25 000 fcfa pour une latrine simple.

Celui-ci n'arrive pas à faire face à la demande (répond à environ 75% des demandes de vidange) et ne se sent pas menacé par l'arrivée d'un autre opérateur potentiel au vu de cette demande. Cet opérateur assure aussi des prestations de BTP et de construction de toilettes.

La mairie est en cours d'acquisition d'un nouveau camion vidangeur (financé par la coopération décentralisée). Le précédent camion qu'elle possédait a été incendié lors d'une révolte de la population en 2013.

Aucun acteur n'a mentionné l'existence de vidangeurs informels.

Un équipement non adapté ?

Selon le recoupement de plusieurs acteurs (CHR, fermiers de latrines collectives, particuliers), il s'avère que l'opérateur privé ne puisse vidanger que la partie liquide des fosses : plusieurs personnes indiquent qu'il est en incapacité de vider les latrines dont les boues sont trop épaisses. Il apparait aussi qu'il est vidangé essentiellement la fraction liquide des fosses septique. Il en résulte une vidange souvent partielle des fosses et une fréquence plus importante.

D'après l'entrepreneur, il est en mesure d'effectuer les vidanges sur tous types de latrines mais il est parfois nécessaire d'ajouter de l'eau plusieurs jours avant son intervention pour les fosses de type VIP.

Il est à noter que le camion vidangeur de type spiros n'est pas adapté pour les boues trop épaisses. Une injection d'eau pressurisée au préalable est nécessaire mais l'opérateur n'est pas équipé pour cette opération.

Une valorisation des boues déjà en marche

Le dépotage des boues s'effectue en pleine nature ou dans les champs pendant la saison sèche (champ de l'opérateur privé ou d'agriculteurs lui demandant moyennant une contribution au gasoil). Il a été signalé qu'une épidémie avait eu lieu il y a plusieurs années dans un village en aval suite au dépôt de boues d'un camion. !

Avec un potentiel important

Si l'on considère qu'environ 40 000 habitants ne sont pas encore équipés en latrines, le potentiel de production annuelle est de 160 tonnes d'azote, 16 tonnes de phosphore et 36 tonnes de potasse⁸, et ce uniquement à partir de l'urine. Considérant une moyenne de 50 kg à l'ha, un potentiel de fertilisation de 4 000 ha existe à Dapaong en utilisant les latrines à diversification d'urine (soit 10 personnes pour 1 ha).

Une demande forte en engrais des agriculteurs

Il existe d'une manière générale au Togo une difficulté d'approvisionnement en engrais chimiques. Ceci est particulièrement vrai pour Dapaong, situé au Nord du Togo. La demande est chaque année de plus en plus forte au dire de plusieurs groupements d'agriculteurs, étant donné les concentrations de plus en plus importantes épandues dans les champs. L'utilisation d'engrais provenant des extraits de toilettes pose un problème de réticence auprès des maraichers (lien plus direct entre culture et consommation). Le manque d'informations sur ces potentialités s'avère un frein à une utilisation massive des extraits des toilettes.

Etat des lieux du besoin de filière en fonction des types de toilettes installées

Type de toilettes	Estimation du nombre	Mode de vidange nécessaire	Mode de traitement nécessaire	Remarque
Toilettes double fosse	Plus de 500	Vidange manuelle (bouches sèches)	Pas de traitement à priori, boues hygiénisées par dessiccation	Equipements mis en place dans le cadre d'un projet en 1990 (IGIP/KfW). Fosses largement surdimensionnées qui n'ont pas encore fait la nécessité de vidange.
Toilettes VIP	Nombreuses, 1000 - 1500	Vidange manuelle ou mécanique	Station finale nécessaire	La vidange mécanique n'arrive pas à enlever les boues trop sèches. VIP dans zones à nappe haute se remplissent pendant la saison pluvieuse.
Fosses septiques	Peu nombreuses Moins de 100	Vidange mécanique	Station finale nécessaire	Surtout présents dans les institutions à forte production (CHR, toilettes publiques). Le vidangeur mécanique n'enlève qu'une fraction des boues. Nombreuses fosses non étanches ou puisards sous-dimensionnés. Ne règle pas entièrement le problème de la présence de la nappe à cause des puisards. Aucun filtre aval observé.
ECOSAN	7 individuelles 1 collective mais non fonctionnelle	Vidange manuelle (compost et bidons)	Stockage compostage	Les toilettes individuelles viennent d'être installées par EAST. La toilette collective (école) est en mauvais état pour cause de mauvaise utilisation.

⁸ Chiffres selon l'école polytechnique de Lausanne <http://wiki.epfl.ch/copropolis/iiiecosan>

Une demande à la réalisation de toilettes concessionnelles existante, mais peu de volonté à payer

La demande des populations est forte concernant la réalisation de toilettes dans leur concession. Les toilettes publiques sont largement utilisées mais surtout pour les personnes à proximité. Bien que celles-ci soient pour la plupart convenablement entretenues, leur salubrité est perçue comme pas très bonne.

Cependant, la volonté à payer reste bien en deca du coût réel des toilettes (80 000 fcfa pour une VIP simple, 250 000 f pour une ecosan et 600 000 pour une fosse septique) : selon l'enquête d'Amandine Laré, il se situerait en moyenne à 42 000 f par ménage, confirmé par les focus groupes effectués (de 25 000 à 75 000 fcfa). A préciser que des programmes antérieurs avaient fixé à 50 000 fcfa la contribution des ménages (prix souvent proposé lors des focus groupes).

Les toilettes sèches (VIP simple) paraissent être accueillies de manière favorable pour de nombreuses personnes enquêtées. D'autres souhaitent des latrines à chasse d'eau (cas par exemple du quartier Zongo, majoritairement musulmans) ou latrines modernes. La latrine ECOSAN a été peu évoquée, en raison notamment de la non connaissance du procédé. La question du prix reste un facteur déterminant pour le choix du modèle.

Un intérêt faible pour les toilettes publiques

Les habitants enquêtés se prononcent peu favorablement pour la réalisation de toilettes publiques, du fait de :

- La problématique de l'espace foncier peu disponible pour les infrastructures publiques
- Une distance à parcourir importante pour les personnes n'étant pas à proximité
- Une expérience de toilettes collectives mal entretenues ou mal gérées

Cette offre a été dite intéressante pour les zones avec fréquentation de « voyageurs », en particulier les marchés.

Selon un fermier de toilettes, il assure cependant que des personnes sont prêtes à se déplacer pour aller dans des toilettes avec un meilleur confort (toilettes modernes) et qu'elles restent une solution dans des zones denses où il n'existe pas ou peu de latrines familiales.

Une nappe haute posant des contraintes de construction

Selon le directeur du service assainissement de la direction de la santé, il est recommandé d'installer le type ECOSAN en périphérie. En centre-ville, le VIP si la nappe n'est pas très haute et les fosses septiques lorsque la nappe superficielle est haute en saison des pluies. Force est de constater que la nappe est présente sur l'ensemble de la ville, à des hauteurs variables (de quelques mètres jusqu'à une dizaine de mètres).

Recommandations

Pour la Mairie de Dapaong et le service assainissement de la direction de la santé :

- **Réaliser un schéma stratégique en assainissement** afin de pouvoir cibler les zones d'actions prioritaires, les normes techniques à suivre. Ce schéma permettra à la Mairie d'orienter les acteurs externes (ONG, institutions) pour leurs actions sur la ville
- **Organiser le service public de l'assainissement non collectif :**
 - o contrôle des installations et suivi

- Actualiser les contrats des toilettes publiques avec la mise en place d'une redevance effective à la Mairie (recettes pour les réhabilitations légères). Concernant les toilettes des écoles, une réflexion devra être établie pour savoir si la Mairie prend en charge totalement les coûts de vidange ou si une participation devra être demandée aux usagers (parents d'élèves).
- Mise en place d'un service de vidange municipal avec l'arrivée d'un nouveau camion vidangeur à la Mairie : compte d'exploitation et règlement d'utilisation du camion pour viabiliser cette activité
- **Ce service devra comprendre le traitement des extrants** (fosses, ECOSAN) avec la réalisation d'une station de traitement. Ce travail devra être réalisé en partenariat avec les services de l'environnement (étude environnementale) et de l'assainissement mais aussi avec les acteurs pouvant permettre une possible réutilisation des extrants : groupement d'agriculteurs et maraichers, collecte des déchets ménagers (AFPHyS).
- Il est à noter qu'avant la mise en œuvre de telles actions il devra être préalablement étudié la faisabilité de la Mairie à pouvoir assumer son rôle (compétences, capacité financières). Bien que le dépotage des boues en plein champs soient une pratique à faire évoluer, la mise en place d'un service au-dessus des moyens de la Mairie a un risque important d'impact négatif (investissement non fonctionnel, procédures non appliquées, décredibilisation de l'action de la Mairie...). **Apporter un service adapté aux moyens de la Mairie doit être la première préoccupation pour le développement du service assainissement liquide.**

Pour les autres acteurs :

- **Professionaliser les acteurs de l'assainissement** (maçons, vidangeurs) pour des interventions dans les normes et plus efficaces. **Le développement d'une offre type « sanimarché »** peut être une possibilité à explorer pour sécuriser une filière de qualité et développer une offre à moindre coût.
- **Construire des infrastructures en cohérence avec la stratégie municipale :**
 - **Toilettes des écoles :** réhabilitation et création de nouvelles toilettes
 - **Toilettes publiques :** réhabilitations lourdes (reprise des fosses non étanches), éventuellement la création de nouvelles toilettes publiques dans les zones à forte concentration ou près des marchés. Cette offre peut être particulièrement intéressante là où la demande en eau potable peut permettre un couplage vente de l'eau et toilettes.
 - **Toilettes individuelles :** programme d'investissement lourd à mettre en place. Au vu de la faible volonté à payer des ménages et du montant des infrastructures sanitaires, **des fonds devront être levés pour une subvention partielle à l'investissement et un éventuellement un système de paiement échelonnés.**

Autres remarques :

- Au vu de la présence de la nappe dans presque tous les quartiers de la ville à quelques mètres du sol, ainsi qu'à la difficulté du camion vidangeur à évacuer les fosses contenant des boues trop sèches **l'utilisation du modèle VIP simple ainsi que des fosses non maçonnées apparaît peu appropriée pour la plupart des quartiers** (à confirmer avec une étude plus poussée). Les toilettes à fosse septique, fosse biologique, à double fosse ou Ecosan apparaissent mieux adaptés tant aux contraintes de sol ainsi qu'à la filière de traitement à mettre en place.
- La pratique actuelle d'épandage des boues de vidange dans les champs et le manque de disponibilité d'intrants dans les environs de Dapaong sont des facteurs favorables **au développement d'une filière de réutilisation des boues et de promotion de toilettes écologiques** (type ECOSAN, fosse biologique, co-compostage, etc...). La mise en place de cette filière permettrait d'une part de valoriser les extrants et d'autre part d'obtenir des fonds pouvant financer le service au moins en partie. L'utilisation de certains types de ces toilettes comporte des contraintes (socio-culturels, sanitaires, mise en place d'une filière supplémentaire à celle de la vidange des fosses classiques) mais la réussite de projets d'envergure et notamment en pays à fortes composantes musulmanes permet aujourd'hui de pouvoir développer cette technologie à Dapaong.
- Il est à noter que l'AFD met en place en milieu rural de la région des Savanes un programme d'amélioration des conditions sanitaires avec **la réalisation d'une centaine d'ouvrages de toilettes ECOSAN à proximité de sites scolaires et sanitaires.**

7 Gestion des eaux pluviales

Il existe à Dapaong des caniveaux aux abords des routes goudronnées, principalement au centre-ville et sur les axes routiers principaux traversant la ville. De nombreux caniveaux sont partiellement ou complètement obstrués par du sable et déchets en tout genre. Par contre, il n'existe plus de caniveaux dès que l'on s'éloigne de ces axes principaux.

Les inondations ne sont cependant pas très fréquentes dans de nombreux quartiers. Elles sont plus prépondérantes dans les quartiers près des bas-fonds ou zones à faible pente (Komboloaga, Napieng, Gwang Didagou, Kapkoate) causant, une érosion des routes, l'endommagement de maisons, l'inondation de puits.

Il n'existe aucun curage de ces caniveaux, renforçant le mécontentement de certains habitants sur l'inaction de la Mairie de Dapaong.

Recommandations

- Le curage des caniveaux existants doit être effectué, mais la gestion des déchets demeure une priorité à cette action pour rendre ce travail pertinent
- Le PCD de 2011 préconise la réalisation de 42 km de caniveaux dans la ville

8 Gestion des déchets

La loi n° 2008-005 le 30 mai 2008 portant sur l'environnement stipule que les collectivités territoriales assurent l'élimination des déchets.

Une situation dégradée surtout au centre-ville

La problématique des déchets est présente dans de nombreux secteurs de la ville de Dapaong : les déchets sont jetés dans la rue, les rivières, les champs, les caniveaux (engendrant des problèmes d'obturation des caniveaux). La présence de sacs plastiques est en tout lieu. A Dapaong, pour tout achat, le vendeur propose un sac plastique pour le transport. Les rues sont peu ou pas nettoyées. Des dépotoirs sauvages existent dans tous les quartiers. Les déchets sont parfois brûlés pour les diminuer. On notera que la rivière Didagou traversant le centre de Dapaong fait office d'évacuation de nombreux déchets de la ville, drainant en saison des pluies les déchets de l'année. Cette rivière se jette dans le barrage de Dalwak, source d'approvisionnement en eau potable de la ville.

Il peut être effectué une différenciation entre :

- le centre-ville, où les déchets sont présents en tout lieu et particulièrement dans les caniveaux et rivières ;
- les périphéries (hors bas-fonds) où les habitants rejettent leurs déchets dans des mini-dépotoirs sauvages aux alentours des habitations. La présence de déchets se fait donc moins sentir.

Une demande forte vers une amélioration

Cette problématique est une préoccupation importante pour tous les acteurs rencontrés, que ce soit la population ou les différentes institutions. Il est à noter que l'assainissement solide est identifié comme une priorité tant pour la Mairie que pour les comités de quartier.

Offre de service

Actuellement, il n'existe ni plan de gestion des déchets ni système de collecte municipale. Un lieu de décharge finale a été identifié par la Mairie, à environ 5 km de la ville. Ce lieu est une ancienne carrière de briques en latérite (décaissement du sol), peu perméable. Des travaux de terrassement et drainage sont à prévoir pour la mettre en fonction.

Concernant la pré-collecte, il avait été mis en place dans les années 90 des ASSENETO (Association de Nettoyage de Tône) mais qui ont disparu peu après la fin du projet. Aujourd'hui, seules 4 AFPHyS (Associations pour la Promotion de l'Hygiène et la santé) assurent un service de collecte des déchets auprès de 300 ménages deux fois par semaine dans 4 zones de la ville. Elles ont été créées par l'association EAST et fonctionnent encore aujourd'hui. Le principe réside en :

- La pré-collecte des déchets ménagers auprès de particuliers contre une rémunération de 500 f/mois
- Le transport par brouettes ou bassines sur la tête vers un dépotoir (aire simple sans infrastructures)
- Le tri : incinérables, métaux, matière organiques et autres non incinérables (verre, sable..)
- Le traitement in situ: revente des métaux, compostage des matières organiques en compost et revente, brûlage des incinérables et dépôt/enfouissement des non incinérables

Gestion des AFPHyS

Chacune est composée d'environ 15 femmes autour d'un groupement. Chaque mois, les recettes globales sont collectées puis redistribuées aux femmes (1500 à 4000 f/mois pour deux jours de travail par semaine). Une cotisation est prévue pour les dépenses de santé (effective) et pour la caisse commune (non effective).

Il est constaté une baisse des abonnés en saison sèche en raison des volumes faibles à transporter.

Ci-dessous l'analyse FFOM des AFPHyS :

Forces	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> - Assez bien organisées et solidaires - jouissent actuellement d'une popularité auprès d'une partie de la population malgré un travail perçu comme dégradant - Femmes faisant partie des populations « vulnérables » (personnes pauvres, veuves, âgées) - tri et traitement in-situ palie temporairement l'absence de collecte et de décharge finale - ont pu valoriser par la revente leur compost (300 000 fcfa) - activité en casi-autonomie malgré des revenus limités - le travail de communication a permis une forte conscientisation des habitants de l'importance du service 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas assez d'abonnés - Plus-value de l'offre par rapport aux habitudes des ménages peu visible - Limitées dans leur rayon d'actions en raison des moyens de transport (à pied, bassines et brouettes) - Manque de moyens (2 à 3 brouettes pour 15 femmes) - Manque d'une gestion plus fine de leur caisse commune (compte pour maintenance et renouvellement des équipements) - Pas de moyens coercitifs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Marge de manœuvre importante sur le nombre d'abonnés à couvrir - Demande forte exprimée de la population de ce type de service pour les quartiers qui n'ont pas d'AFPHyS 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté à payer l'abonnement faible (plus-value du service peu visible) - Le passage à un transport de meilleure qualité (tricycle, charrette) peut poser des difficultés pour les femmes âgées - sans augmentation du nombre d'abonnés, pas de viabilité de leur activité

Il est à noter que le renforcement des AFPHyS et l'extension de leurs actions à d'autres quartiers fait l'objet actuellement d'actions de la part de EAST et qu'une demande de financement auprès de partenaires extérieurs est en cours d'instruction de la part d'une association locale (2AOV), soutenue par la Mairie.

Pistes d'améliorations

Pour la Mairie :

- **Analyser la faisabilité de mettre en place un système de collecte des déchets** (plan de gestion des déchets de la ville, moyens financiers et humains d'assurer le service de nettoyage des places publiques, des rues, d'assurer la collecte auprès des dépotoirs intermédiaires et transports vers la décharge finale).
- Si la Mairie n'a pas les moyens de viabiliser ce service, un travail sur **l'amélioration des recettes municipales** devra être préalablement réalisé

- **Le soutien aux AFPHyS en tant qu'autorité** auprès des habitants (arrêté interdisant le dépôt dans les quartiers ciblés) **et soutien financier** pour leur action (création de nouvelles AFPHyS, transport vers la décharge finale) et le nettoyage de places publiques

Pour les AFPHyS :

- **Renforcer l'action des AFPHyS** dans les zones où elle est déjà présente par
 - o **L'augmentation du nombre d'abonnés** par AFPHyS :
 - **Poursuivre le travail de proximité auprès des habitants** (émission radio, informations, sensibilisations). **Une pression sociale à poursuivre** avec la participation des responsables de quartier et des abonnés. **Des opérations visibles** de type « quartier propre » peuvent être un support pour inciter les habitants à ne plus jeter les déchets dans la rue et à s'abonner.
 - **Conjuguer les efforts de la Mairie, responsables de quartiers (chefs de quartiers et CDQ) et service assainissement** pour montrer une certaine autorité face au problème. **Des sanctions** peuvent être mises en place: amende du service assainissement, convocation auprès du chef de quartier
 - **Proposer une offre de service avec une plus-value ou visibilité plus importante** peut permettre à certains ménages de mieux percevoir l'intérêt de leur action (par ex, piste vers une offre qui intègre les places publiques à explorer).
 - **Etendre leur rayon d'action**
 - o **Poursuivre la diversification du service :**
 - Poursuivre le démarchage auprès de la Mairie pour assurer le nettoyage de lieux publics contre rémunération
 - Nettoyage de places après événements
 - o **La professionnalisation des AFPHyS** dans leur mode de gestion (compte d'exploitation afin d'autonomiser leur activité) et leur mode d'action : dotation de moyens adaptés à une action plus efficace. Une réflexion doit être engagée afin d'anticiper un potentiel agrandissement du rayon d'action
- **Améliorer les aires de dépotages intermédiaires:**
 - o Réalisation de toits pour le tamisage et compostage
 - o Formaliser et sécuriser les dépotoirs de quartiers (clôture végétale par exemple)
- **Etendre leur action à d'autres quartiers.**
 - o **Les zones du centre-ville** semblent prioritaires au vu des volumes générés et des pratiques de jeter les déchets dans les caniveaux et rivières mais le service AFPHyS apparaît comme limité à intervenir dans ces quartiers à forte pression foncière. La mise en place d'un système classique de dépotoir intermédiaire sans tri et évacuation par les services de la ville semble plus appropriée dans ces zones.
 - o **Les zones à proximité des jardins maraîchers** apparaissent comme pertinentes en raison de la diminution du coût du transport du compost
 - o **Une cohérence** avec les actions déjà réalisées et la présence de CDQ restructurée devra être aussi prise en compte

- Renforcer le travail de proximité engagé auprès des habitants

9 Hygiène : connaissances et pratiques

De nombreuses sensibilisations effectuées à Dapaong

De nombreuses institutions ou ONG réalisent depuis de nombreuses années des sensibilisations sur les thèmes de l'hygiène et l'assainissement. A noter que le service de l'assainissement assure un travail de terrain en continu sur ces questions d'hygiène. Les sensibilisations ont eu pour moyens principaux des sensibilisations au porte à porte, en groupes ainsi que des supports de communication (radio, affiches)

...ayant conduit à un niveau de connaissance assez haut sur les mesures d'hygiène de base...

Force est de constater que toutes les personnes interrogées connaissent les gestes d'hygiène de base (lavage des mains, qualité de l'eau, transport et stockage de l'eau, défécation, eaux grises...).

... mais qui n'apparaissent que peu mis en pratique

L'utilisation de savons n'apparaît que peu fréquente au niveau des toilettes collectives ; les bassines ouvertes restent le transport privilégié des habitants... Les puits restent une source d'approvisionnement en eau potable pour de nombreux habitants, spécifiquement dans les quartiers où l'accès à l'eau potable est éloigné.

On peut noter toutefois l'utilisation plutôt généralisée de la couverture des jarres servant à l'eau potable ; à Zongo, quartier à dominance musulmane, le savon est largement utilisé après défécation au niveau des latrines collectives. L'utilisation du papier hygiénique se généralise peu à peu dans les toilettes publiques. .

Recommandations

- **L'effort de sensibilisation doit se poursuivre** particulièrement sur le lavage des mains avec du savon, l'utilisation de d'eau potable pour la boisson, la réalisation de puisards, la réduction de la défécation à l'air libre (particulièrement en centre-ville) et la collecte des déchets.
- **Un renouvellement des moyens d'action** serait intéressant à mettre en place, avec une focalisation sur le passage à l'acte

10 Enseignements à retirer du projet de East

10.1 La nécessité d'une proximité avec les acteurs locaux

La plupart des actions ont été décidées à Lomé, avec de courtes visites sur place du coordinateur de East, M. Toffa. Cette façon de faire a généré de nombreuses frustrations localement, notamment de la part des membres de la mairie, qui disent avoir été mis à l'écart des décisions concernant l'installation des extensions et des bornes fontaines.

A l'inverse les acteurs locaux ont fortement apprécié la présence de Myriam Cappello et ont signalé avec elle une bonne collaboration.

Le succès d'un projet de développement reposant sur la mobilisation des acteurs locaux, et des bénéficiaires finaux, il est important, dans le futur projet de mettre en place un cadre de concertation et d'orientation local, par des échanges informels mais aussi par un comité de pilotage.

10.2 La planification et contrôle des extensions en AEP

10.2.1 Le contrôle des travaux confiés à la TdE en question

L'analyse des constructions conduites par la TdE avec les fonds de EAST (co-financés à 57% par la TdE) s'avèrent quasiment impossible sur le terrain. Les travaux ont été réalisés par une entreprise de Lomé contractée en central par la TdE, sans concertation avec la Mairie et même le bureau local de la TdE, qui n'a effectué une supervision de travaux que superficielle. Ainsi il est impossible de vérifier que les travaux de sous-sol ont été réellement effectués, et dans certains cas manifeste, les superstructures sont bâclées (problème d'ouverture des volets, puisards non réalisés, dalles non réalisées dans les règles de l'art).

Dans le cas d'un futur projet, la contractualisation et la supervision des travaux devra être gérée en local, avec la capacité d'intervenir directement sur les entreprises en charge des travaux.

10.2.2 La liaison entre les extensions et les branchements

De nombreuses extensions ont été réalisées dans le cadre du projet East, notamment dans des endroits sous desservis. Toutefois, il semble que ces extensions n'aient pas atteint leur objectif de nombre de branchements (1 branchement pour 100 abonnés selon une observation sur plusieurs antennes). Il est donc important dans le futur d'accompagner précisément chaque travail de desserte d'une promotion de branchements sur la desserte concernée.

10.2.3 L'assurance de délivrer une pression suffisante

Une importante part des extensions a été réalisée dans le quartier de Nassable, souffrant de problèmes importants de pression (peu ou pas d'eau de 4h à 23h selon des habitants). De plus, le réseau a été développé par à-coups en fonction des subventions à disposition, sans étude poussée sur le fonctionnement du réseau. Il s'agira dans un prochain projet d'assurer une simulation hydraulique du réseau afin de déterminer les mesures à prendre pour d'une part pallier les dysfonctionnements actuels et d'autre part permettre l'extension futur du réseau.

10.2.4 Des bornes fontaines dont la propriété publique reste à clarifier

Sur les 7 bornes fontaines créées par le projet, 2 sont, selon les gestionnaires privés, sur leur propriété. Bien qu'une des deux soit sur le domaine public selon la Mairie, il convient de clarifier cette situation avant toute reprise d'un nouveau projet.

10.3 La réhabilitation et construction de toilettes

10.3.1 Les toilettes Ecosan, encore trop tôt pour se prononcer

Les latrines Ecosan mises en place par East sont utilisées notamment dans le quartier Nassable. Il est encore trop tôt pour se prononcer concernant l'utilisation et l'impact de ces latrines, car à première vue, elles ne sont pas très utilisées (à noter que lors de nos visites elle était étonnement propre et de la cendre disposée juste à côté de latrines. Toutefois le bidon d'urine était vide.

10.3.2 Les toilettes familiales : changer d'échelle

Le projet East a consisté à assister la fabrication de 8 latrines familiales, soit environ 2 pour mille des 4000 foyers qui ne disposeraient pas encore de latrines familiales. L'accès une latrine familiale n'étant pas un problème de technique (de nombreux projets on expérimenté avec succès divers types de latrines sur Dapaong (GTZ, coopération française), l'extension du nombre de latrines est un souci d'ordre financier pour beaucoup, notamment dans les zones pauvres.

Pour avoir un impact sur ce domaine, il convient donc de mettre en place un dispositif d'ampleur sur un ou deux quartiers ciblés.

10.3.3 Les toilettes publiques : des réhabilitations à poursuivre sur les fosses et puisards

Les latrines publiques réhabilitées ont compris principalement les superstructures et les canalisations vers les fosses. Hors il apparait que des dysfonctionnements importants soient présents sur les fosses qui ne sont pas étanches et nécessitent de nombreuses vidanges ainsi que sur des puisards sous-dimensionnés. La réhabilitation sur les infrastructures doivent donc se poursuivre pour permettre un fonctionnement normal des latrines publiques.

10.4 La gestion des déchets ménagers

10.4.1 Les AFPHyS, l'unique service de collecte de déchets fonctionnel à Dapaong...

Les quatre AFPHyS mises en place par EAST sont le seul service qu'ait Dapaong pour la collecte des déchets ménagers. Elles assurent la collecte, le transport, le tri et le traitement à l'échelle des zones pour 300 ménages, où elles interviennent pour un abonnement de 500 fcfa par abonné par mois.

Bien qu'aujourd'hui des améliorations soient à apporter sur leur viabilité financière (question du renouvellement des équipements), elles assurent aujourd'hui le service avec presque aucune contribution extérieure : en dehors du suivi technique de EAST, elles n'ont pu obtenir qu'une faible contribution de la Mairie (50 000 fcfa) mais leur couverture est limitée

10.4.2 Ayant abouti à une sensibilisation importante des habitants et une forte pression sociale

Le travail de sensibilisation réalisé par EAST, en partenariat avec les personnes ressources du quartier, ont abouti à une forte sensibilisation sur la gestion des déchets des quartiers ciblés. Une pression sociale est observée pour le non déversement de déchets dans les dépôts : actuellement, les non-abonnés se cachent pour déverser leurs déchets.

10.4.3 Un fonctionnement ayant permis d'assurer le service malgré l'absence de système de collecte finale

Le tri, la valorisation des différents déchets (revente de métaux, compostage) et l'incinération au niveau des décharges intermédiaires a permis de réduire considérablement le volume et ainsi de pallier pour le moment l'absence de service de transport vers la décharge finale.

10.4.4 Un service qui demande à être poursuivi et étendu

Seules quatre zones sont couvertes et le nombre d'abonnés par zone comporte un potentiel d'augmentation important. Une augmentation significative est nécessaire pour les AFPHyS existantes et sur l'extension à de nouvelles zones afin de pouvoir avoir un impact significatif à l'échelle de la ville.

10.4.5 Le principe d'abonnement difficile à faire rentrer dans les mœurs

La principale difficulté à laquelle sont confrontées les AFPHyS est de faire s'abonner les ménages. Bien que l'offre de service ne soit pas toujours vue ayant une forte plus-value, les habitants des différentes zones ont conscience de l'intérêt de l'action des AFPHyS. Le coût de l'abonnement plutôt faible (500f/mois) montre une forte timidité pour s'engager sur des dépenses supplémentaires. Ce point peut être aussi rapproché des difficultés de la Mairie à récolter les taxes au niveau de la ville.

11 Proposition d'axes d'intervention

NOTA BENE : Au vu des faibles capacités financières de la Mairie et de son autorité relative auprès des habitants de Dapaong, un travail devra être effectué en parallèle aux actions définies ci-dessous pour améliorer ses ressources fiscales et rendre visible les actions qu'elle réalise ou pilote.

Cette amélioration du fonctionnement interne de la Mairie est une condition déterminante pour rendre favorable la pérennité des services existants ainsi que ceux qui seront mis en place dans un potentiel futur projet.

Sortant des prérogatives du contexte de l'intervention d'ONG telle que EAST, ce travail pourra éventuellement être effectué en partenariat avec les services de la Ville d'Issy Les Moulineaux.

Ci-dessous une proposition d'axes d'intervention dans les domaines de l'eau, l'assainissement liquide et solide :

Eau potable

1 Réalisation d'un outil de planification : le plan directeur en eau potable

- Diagnostic technique du réseau
- Priorisation des zones d'extensions et définition des modes d'extensions préférentiels en fonction des zones (branchement particulier, borne fontaine, éventuellement forage pour les zones très éloignées du centre)

2 Réorganiser le service public de l'eau aux bornes fontaines

- Projet pilote à l'échelle d'un quartier comprenant :
 - o un diagnostic des bornes fontaines : volumes vendus, niveau d'impayés, prix, réhabilitation si nécessaires, répartition géographique, gestionnaires..
 - o la définition du mode de gestion envisagé, les responsabilités de chacun, le règlement tarifaire, les flux financiers, les mesures pour diminuer le risque d'impayés
 - o la réalisation des documents contractuels
 - o la mise en place du nouveau cadre de gestion
 - o la mise en place d'un outil simplifié de suivi-évaluation
- La capitalisation de ce projet pilote à travers un guide de procédures
- L'extension de la réorganisation de la gestion à l'ensemble de la ville, quartier par quartier

3 Renforcement et extension du réseau d'eau à Dapaong

- Renforcement du réseau sur les parties limitant le fonctionnement et l'extension du réseau
- Extension du réseau dans les zones et établissements définis comme prioritaires : kiosques à eau, branchements à domicile.
- Les branchements à domicile devront être effectués par une entreprise externe, accompagnés par une campagne d'information sur les délais de réalisation et d'éventuelles subventions au branchement. Les extensions pour la réalisation de ces branchements devra être conditionnée par un nombre minimum de personnes s'engageant à payer le branchement. Les zones à forte concurrence de ressources alternatives doivent être privilégiées pour une approche branchement à domicile.

Assainissement liquide

1 Réalisation d'un outil de planification : le schéma stratégique en assainissement

- Etudes de sol, hydrogéologie succincte
- Définition des différents standards de toilettes possibles en fonction des contraintes techniques
- Définition des zones prioritaires
- Définition des filières à mettre en place pour l'évacuation, traitement et valorisation des extrants

2 Renforcer les capacités des services chargés de l'assainissement à Dapaong

- Formation/recyclage sur les normes, contrôle et suivi des infrastructures
- Service assainissement de la direction de la santé : possibilité de renforcement du contrôle sur des zones ciblées par une aide basée sur les résultats
- Clarifier les contrats des infrastructures publiques sous la responsabilité de la Mairie (toilettes publiques, écoles, centre de santé)

- Mettre en place les procédures de fonctionnement du nouveau camion de vidange (compte d'exploitation, règlement d'utilisation)

3 Professionnaliser les acteurs de l'assainissement

- Vidangeur : formation sur la vidange des fosses
- Maçons : Formation et accréditation pour la réalisation des infrastructures sanitaires
- Développement d'une offre sanimarché à analyser

4 Construire des infrastructures en cohérence avec la stratégie municipale

4.1 Infrastructures publiques

- Toilettes des écoles : réhabilitation et création de nouvelles toilettes, accompagnées de mesures de gestion des toilettes (entretien, maintenance, responsabilités)
- Toilettes publiques : réhabilitations lourdes (reprise des fosses non étanches), éventuellement la création de nouvelles toilettes publiques dans les zones à forte concentration ou près des marchés, accompagnés de la mise en place d'une gestion appropriée.

4.2 Infrastructures à domicile (toilettes et puisards)

- Ciblage d'un ou plusieurs quartiers d'intervention, de préférence au centre-ville
- Caractérisation du(des) quartier(s), profil des habitants et des habitations : nombre d'habitants, infrastructures sanitaires, données socio-culturelles et socio-économiques, recensement des propriétaires, espaces fonciers disponibles..
- Définition et mise en place d'un programme IEC
- Définition et mise en place d'un fonds de soutien permettant une baisse conséquente de l'investissement initial et avec une aide la plus longue possible (credit revolving). Un rapprochement avec les IMF de Dapaong est à approfondir.

5 Mettre en place une filière de collecte et traitement adapté aux infrastructures existantes et à venir

En fonction des standards de toilettes existants et à venir (ECOSAN, double fosse, fosse biologique), la filière de collecte et de traitement sera à mettre en place :

- station de dépotage pour les boues humides, comprenant un espace de co-compostage pour les boues sèches (réflexion avec la mise en place de la décharge finale de déchets solides)
- éventuellement zone de stockage pour les urines ou fosse biologique
- Identification et accompagnement d'acteurs pour le fonctionnement de la filière
- Mise en place de mécanismes visant à l'utilisation de la station par l'opérateur de vidange

6 Améliorer les stratégies d'interventions

- Mettre en place un système de suivi-évaluation
- Capitaliser le travail dans l'optique de futurs projets

Déchets solides

1 Renforcer et développer l'offre de service des AFPHyS

- Poursuite des actions de proximité pour déclencher les abonnements, avec une implication plus forte de la Mairie et du service assainissement
- Diversifier l'offre de service des AFPHyS avec le nettoyage de places publiques, d'évènements
- Professionnaliser les AFPHyS dans leur mode de gestion et mode d'action
- Améliorer les aires de dépotage intermédiaire pour le tri et compostage (toit) et pour la sécurité (clôtures)
- Etendre leur action à d'autres quartiers

2 Renforcer le service public de gestion des déchets

- Etudier la faisabilité de la mise en place du service :
 - o Capacité financières et humaines de la Mairie à assurer le service
 - o Mise en place d'un plan de gestion des déchets
- Si l'étude s'avère concluante, il sera nécessaire :
 - o d'investir dans les dépotoirs intermédiaires, un camion de transport, la mise aux normes de la décharge finale
 - o De mettre en place un service de pré-collecte à l'échelle de la ville (AFPHyS et autres acteurs)

12 Recommandations de montage d'un futur projet

12.1 Conditions de reprise d'un nouveau programme

Au vu des différents manquements liés aux anciens programmes et des forts enjeux locaux liés à la gestion des bornes fontaines, il est recommandé qu'un nouveau programme ne soit initié que lorsqu'au moins deux conditions seront réunies :

- Mise en propriété publique de tous les kiosques à eau
- Réception définitive officielle des infrastructures des anciens programmes (avec levée effective des réserves)

12.2 La mise en place d'un comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de décider des orientations du projet et d'assurer un suivi de manière concertée entre les principaux partenaires du projet.

Piloté par la Mairie ou l'opérateur de développement du programme, il comprendra les parties prenantes suivantes : SP-EAU, TdE, service assainissement, CDQ impliqués dans le projet et éventuellement des partenaires du Nord ponctuellement (SEDIF, Ville d'Issy les Moulineaux, Experts-Solidaires..)

12.3 Coordination du programme

Le programme devra être coordonné par une structure de Dapaong ayant les compétences nécessaires en matière de gestion de programme et de compétences spécifiques liées aux domaines de l'eau, l'assainissement liquide et solide. Les compétences et capacités liées au contrôle de travaux sont un prérequis dans l'équipe qui assurera la coordination du programme.

Cette coordination pourra être appuyée tout au long du projet par Experts-Solidaires sur des étapes clés : prise de décisions, rédaction de cahiers des charges, documents contractuels, analyses spécifiques. Cela pourra prendre la forme d'un appui-conseil à distance tout au long du programme

avec des missions ponctuelles lors d'étapes-clés (réorganisation de la gestion des kiosques à eau, des toilettes publiques, économie des services...) et la présence d'un volontaire international

12.4 Prestataires de services et travaux

Au vu de l'étendu des champs de compétences nécessaires, des actions devront être réalisés par des acteurs extérieurs : études spécifiques, travaux, programme IEC, formations, accompagnement d'acteurs, micro-crédit. Ces prestations devront répondre au code des marchés publics des différents bailleurs de fonds. La logique de prestation basée sur les résultats sera mise en place là où elle s'avère pertinente (par exemple sur la réalisation et le contrôle des toilettes familiales).

12.5 Financement

Le SP-EAU peut affecter des fonds à travers une dotation de l'Etat togolais. Cette demande doit s'effectuer par la Mairie en août de chaque année pour un décaissement en mars de l'année suivante.

Les fonds des différents partenaires financiers peuvent être abondés dans un compte spécifique au projet où le décaissement serait conditionné par l'accord de chacune des parties (SP-EAU, Mairie, opérateur de développement).

Annexes

Annexe 1 : Planches photos

Annexe 2 : Synthèse des focus groups

Annexe 3 : Synthèse des enquêtes terrain par quartier

Annexe 4 : Méthodologie

Annexe 5 : Contacts

Principaux documents consultés

AFD (Agence Française de Développement), *Le secteur de l'eau au togo : enjeux et enseignements*, consulté sur le site de l'AFD en avril 2014

AFD (Agence Française de Développement), *Projet d'Amélioration des Conditions Sanitaires en milieu Scolaire et Rural dans la région des Savanes Projet n° CTG 1159 – PASSCO*, consulté sur le site de l'AFD en avril 2014

ARTELIA, *Audit organisationnel de la TdE*, Assistance à la cellule chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle du sous-secteur de l'eau potable en milieu urbain, Version provisoire, République Togolaise, AFD, (2012)

ARTELIA, *Plan d'investissements actualisé*, Assistance à la cellule chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle du sous-secteur de l'eau potable en milieu urbain, Version provisoire, République Togolaise, AFD, (2012)

BANQUE MONDIALE, *Water supply and sanitation in Togo: turning finance into services for 2015 and beyond, An AMCOW Country Status Overview*, (consulté sur le site du PSEAU en Avril 2014)

EAST, Rapports annuels, comptes rendus et documents projet des programmes 1 et 2 (2011-2013)

LARE Amandine, *Etude de référence du projet : approvisionnement en eau potable, assainissement, hygiène et santé publique dans la commune de Dapaong au Togo*, Commune de Dapaong, TdE, Ville d'Issy les Moulineaux, SEDIF, EAST, (2010)

NAM Pakédame, *Plan de développement inclusif de la commune de Dapaong « PDIC-DAPAONG »*, République Togolaise, Commune de Dapaong, Handicap international, (2011)

PSEAU (consulté sur le site en 2014) : *Résumé exécutif du PANSEA et Fiche pays (2013)*

REPUBLIQUE TOGOLAISE, *Contribution à l'élaboration du DSRP II, Rapport du Comité sectoriel, « Eau, assainissement, environnement et cadre de vie »*, volumes 1 et 2, PNUD, (2012)

REPUBLIQUE TOGOLAISE, *Rapport de l'analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) (2013)*

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Loi n° 2008-005 portant loi-cadre sur l'environnement

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Loi n° 2010-004 portant code de l'eau

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Loi N° 2010-006 portant organisation des services publics de l'eau potable modifiée par loi N° 2001-024 du 04 juillet 2011

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Politique nationale de l'eau du 04 août 2010

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Plan National de l'Hygiène et l'Assainissement de base au Togo (PNHAT) 2014-2017 (2013)

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Décret n° 2011-130/PR portant création de la société du patrimoine eau et assainissement en milieu urbain (SP-EAU)

REPUBLIQUE TOGOLAISE, Statuts de la SP-EAU, adoptés en 2011

TDE Dapaong, *Etat des lieux sur le projet EAST dans la ville de Dapaong Phase 1 & 2*, (2014)

UCT (Union des Communes du Togo), *Le processus de décentralisation au Togo*, Document de présentation, (2013)

VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX, Rapport de mission « Bilan EAST », (2014)